

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE RUMIGNY
80680 RUMIGNY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 27 SEPTEMBRE 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt et un, le lundi 27 septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la mairie de Rumigny sur la convocation qui leur a été adressée le mardi 21 septembre par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Dominique EVRARD, Mmes Nadine RUELLE, Marie-Claude BOUTIN, M. Éric LECUYER, Mme Florence MESSIO, Mmes Dominique SCHAEVERBEKE, Céline BETHOUART, MM. Nicolas BINOIST, Pierre FERCHAUD, Mme Christine BRULÉ, MM. Gérard ADT, Frédéric SAPART, Mme Véronique DUQUESNE, Mme Graziella GRENON.

Était absent, excusé : M. Jean-Baptiste CARON qui a donné pouvoir à Monsieur Gérard ADT

Le Conseil Municipal désigne Marie-Claude BOUTIN secrétaire de séance.
Compte rendu affiché le 29 septembre 2021.

LECTURE DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 JUILLET 2021

Approuvé et signé par les membres présents.

INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les informations suivantes :

- Les dispositions assouplissant le déroulement des réunions des conseils municipaux prennent fin le 30 septembre
 - Au plus tard le 1^{er} janvier 2022, l'ensemble des communes devra être en mesure de recevoir par voie dématérialisée des demandes d'autorisation d'urbanisme. Amiens Métropole étudie une solution qui sera proposée à la commune
 - L'entreprise CEGELEC proposera à la commune différents modèles de candélabres pour les chantiers d'effacement des réseaux en cours d'étude.
 - Amiens Métropole a décidé de retirer les conteneurs papier et verre de la plateforme de déchets verts. Ils seront déplacés à l'extrémité du parking du cimetière. Il n'a jamais été question de fermer la plateforme.
 - Un poste d'enseignant a été créé à la rentrée de septembre (Sur Hébecourt). Le RPI compte donc 5 classes.
 - La secrétaire de Mairie titulaire (Christèle BELVAL) est toujours en arrêt pour grave maladie.
 - La soirée du 24 août organisée en partenariat avec Amiens Métropole a eu du succès. La fête communale des 28 et 29 août s'est déroulée dans des conditions honorables malgré des circonstances difficiles.
 - La journée citoyenne du 25 septembre n'a eu qu'un petit succès (13 participants).
 - Les associations communales reprennent progressivement leurs activités (football, chasse, peinture, zumba, aînés, comité des fêtes).
- La Compagnie Art Tout Chaud propose des cours de théâtre à la salle polyvalente les lundis de 19h à 21h.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de donner un avis favorable au pacte de gouvernance

2021-34 PROPOSITION D'ACHAT DE LA PARCELLE DES CONSORTS BETTE RUE DE LA BACHIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il l'a informé lors de la dernière réunion du signalement par des voisins de la parcelle ZB 52 rue de la Bâchie de « nuisances » liées à son état d'abandon.

Cette parcelle, de 1250 mètres carrés, n'est effectivement pas entretenue et se trouve à l'état de friche. Il ne semble pas que cette situation soit réellement source de nuisances. On constate cependant que des voisins indécents y déposent des ordures et autres déchets verts.

Cette parcelle est en indivision. L'état hypothécaire révèle 43 propriétaires indivis, dont trois au moins sont décédés. La procédure « biens vacants ou sans maître » ne peut donc pas être mise en œuvre.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'envisager le rachat par la commune de cette parcelle (non constructible), sous réserve de son estimation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de solliciter une estimation de la valeur de cette parcelle par France Domaines.

2021-35 AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES HEBDOMADAIRES DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de la secrétaire de Mairie, Mme Alexandra MARESCHAL.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- décide que la durée hebdomadaire de travail de la secrétaire de Mairie passera de 16 heures à 20 heures à compter du 1^{er} octobre 2021.

- précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

2021-36 DECISION MODIFICATIVE NUMERO 4

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les opérations budgétaires de régularisation à apporter au budget.

Les frais d'études engagés pour les travaux de la salle des fêtes doivent être intégrés dans le coût global des travaux et nécessitent une correction budgétaire par opération d'ordre, chapitre 041 et donc d'inscrire des crédits budgétaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

En section d'investissement (dépenses) :

- D'abonder le chapitre 041 « Opérations patrimoniales » compte 21311 de 40 602,00 €

-

En section d'investissement (recettes) :

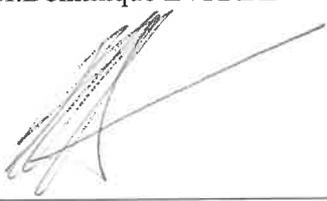
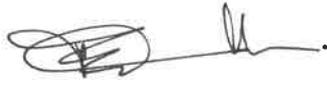
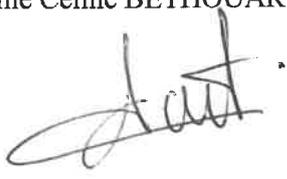
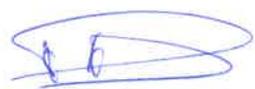
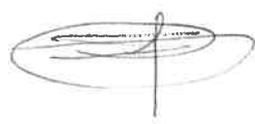
- D'abonder le chapitre 041 « Opérations patrimoniales » compte 2031 de 40 602,00 €

Le Conseil Municipal décide d'amortir ce fonds de concours sur 15 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de porter au budget de l'année 2021 l'écriture suivante :

- Au débit du compte 6811 « dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » : 1000 €
- Au crédit du compte 2804 « amortissement subventions d'équipement versées » : 1000 €

Emargement des membres présents à la séance :

M.Dominique EVRARD 	Mme Nadine RUELLE 	Mme Marie-Claude BOUTIN 
M.Eric LECUYER 	Mme Florence MESSIO 	Mme Dominique SCHAEVERBEKE 
Mme Céline BETHOUART 	M.Nicolas BINOIST 	M.Jean-Baptiste CARON 
M.Pierre FERCHAUD 	Mme Christine BRULÉ 	M.Gérard ADT 
M.Frédéric SAPART 	Mme Véronique DUQUESNE 	Mme Graziella GRENON 